

Cahier des charges MY GARDEN FESTIVAL :

Pour des questions de sécurité, sanitaires, mais aussi de respect des artistes, chaque organisateur devra s'engager à respecter le règlement ci-joint :

1. Les contraintes sanitaires COVID 19 (voir les détails ci-dessous)

Préambule

Il faut rester en tout temps conscient que le déconfinement ne signifie pas que la pandémie est terminée. Les productions de **My Garden Festival** sont pensées avec les mesures sanitaires ayant pour but d'éviter les risques de transmission du virus.

Il est probable que ces règles sanitaires entravent les conditions des concerts. La sécurité doit toujours passer avant le reste, quitte à dégrader ou adapter certaines habitudes d'avant.

La sortie de la crise sanitaire est une co-responsabilité. Chacun doit se sentir libre de faire, de manière courtoise, une remarque à un collaborateur qui ne respecterait pas les consignes sanitaires.

Règles sanitaires générales

- Si une personne présente des symptômes, il vaut mieux qu'elle ne participe pas au concert auquel elle a été invitée.
- Il faut se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique.
- Il faut tousser et éternuer dans le pli du coude et ne pas se toucher le visage.
- Lors des concerts, le public sera assis et devra respecter la distanciation physique de 1,5m entre convives et avec les musiciens.
- Les personnes qui n'ont pas à être présentes doivent quitter les lieux. Limiter les intervenants au strict minimum légal à l'heure de rédaction de ces lignes (22.06.2020).

Matériel de désinfection prévu par My Garden Festival :

- 50 masques chirurgicaux pour la production
- 1 kit "Crew" (Gel main + 2 sprays alcool + 100 lingettes)

2. Le nombre maximum d'invités est Fixé à 50 personnes

3. L'organisateur mettra 2 personnes à disposition pour aider notre technicien au chargement et au déchargement

4. L'organisateur mettra à disposition une pièce fermée pour le (les) artiste(s) ainsi que des facilités de parking (si possible)

5. L'organisateur mettra à disposition quelques boissons et un repas pour l'artiste et son(ses) accompagnant(s)

6. L'organisateur doit au minimum disposer d'un terrain relativement plat extérieur de 300 M²

7. L'organisateur sera garant de la bonne tenue de ses invités pendant la prestation des artistes.

8. L'organisateur devra au préalable demander l'autorisation à sa commune (si nécessaire) mais aussi prévenir ses voisins des nuisances potentielles

9. Le concept My Garden festival devra se terminer au plus tard à 22H